

**Notification du taux de cotisation par la Caisse**

Dans les 2 mois  
À compter  
de la notification

**Recours gracieux  
auprès de la Caisse  
ayant rendu la décision**

Si décision  
de la Caisse  
notifiée  
dans les 2 mois

Si décision  
implicite de rejet  
  
(quand silence  
Gardé par la caisse  
à l'expiration  
des 2 mois)

Dans les 2 mois  
À compter de  
la notification

Dans les 2 mois  
à compter  
de la notification

Dans les 2 mois  
À compter de  
la décision implicite de rejet

**Recours contentieux  
Auprès de la cour d'appel d'Amiens  
Par voie d'assignation**